



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
M.R.C. DE MATAWINIE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 940-2022

RÈGLEMENT NUMERO 940-2022
ABROGEANT LE REGLEMENT NUMERO 782-2011 DÉCRÉTANT L'AMÉNAGEMENT D'UN
ÉCOCENTRE ET UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger le règlement numéro 782-2011 décrétant l'aménagement d'un écocentre et un emprunt pour en défrayer les coûts puisque rendu inapproprié à la réalité d'aujourd'hui et que des sommes sont disponibles au surplus accumulé affecté;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 8 juin 2022;

QU'un règlement portant le numéro 940-2022 intitulé « *Règlement numéro 940-2022 abrogeant le règlement numéro 782-2011 décrétant l'aménagement d'un écocentre et un emprunt pour en défrayer les coûts* » soit et est adopté et qu'il est statué par ce règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE ET ANNEXES

Le préambule et les annexes du présent règlement en font partie intégrante comme si au long reproduits et ne peuvent en être dissociés.

ARTICLE 2 ABROGATION

Le règlement numéro 982-2011 décrétant l'aménagement d'un écocentre et un emprunt pour en défrayer les coûts, est abrogé.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION	08 JUIN 2022
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT	08 JUIN 2022
ADOPTION DU RÈGLEMENT	
PUBLICATION DU RÈGLEMENT	
ENTRÉE EN VIGUEUR	

ISABELLE PERREAULT
MAIRESSE

ELYSE BELLEROSE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE